

LES DROITS HUMAINS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT DANS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER

RÉSUMÉ DES CYCLES PRÉCÉDENTS DE L'ÉPU

Aucune recommandation n'a été formulée envers la France dans le cadre de l'Examen Périodique Universel sur les enjeux relatifs à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROMs).

Pourtant, l'ampleur des problématiques d'accès à l'eau et à l'assainissement en Outre-Mer révèle un retard important par rapport à la métropole : faible performance et vétusté des services et réseaux d'eau et d'assainissement, faiblesse de la gouvernance des services, une eau pas toujours disponible ni accessible en continu (coupures d'eau), une eau chère et souvent impropre à la consommation.

Dans ce contexte, en juillet 2021, cinq rapporteurs spéciaux ont interpellé la France au sujet des coupures en eau potable en Guadeloupe et leurs impacts négatifs sur plusieurs droits humains, laissée sans réponse à ce jour par la France.

CADRE NATIONAL

En France, le droit humain à une eau potable n'est pas reconnu comme tel dans la législation malgré le fait qu'il se rattache indirectement à plusieurs objectifs constitutionnels français (sauvegarde de la dignité humaine, droit à un logement décent, protection de la santé publique).

• Article L.210-1 du Code de l'Environnement

L'usage de l'eau appartient à tous et chaque individu, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. Toutefois, cette disposition a seulement un caractère déclaratif et n'est pas opposable.

• Loi "engagement et proximité" n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

Autorise les collectivités à mettre en place des mécanismes d'aide au paiement des factures d'eau et des tarifs différenciés afin de rendre abordable l'accès à l'eau.

• Loi Brottes n°2013-312 du 15 avril 2013

Interdit les coupures d'eau et la réduction du débit en cas d'impayés.

• Ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposant la Directive européenne "eau potable" 2020/2184

Étend la compétence des collectivités aux personnes non raccordées à l'eau et les engage à prendre des mesures pour améliorer l'accès à l'eau potable en cas d'absence de raccordement au réseau public d'eau, y compris des personnes en situation de vulnérabilité liée à des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux.

• Lancement du plan Eau-DOM pour les 5 DROMs (Martinique, Guadeloupe, Mayotte, La Réunion, Guyane) et Saint-Martin en 2016 avec soutien technique et financier aux collectivités.

DES INFRASTRUCTURES DÉFAILLANTES

Enjeux

- PAS DE COUVERTURE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, VÉTUSTÉ DES RÉSEAUX
- DES CAPACITÉS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE LIMITÉES POUR CERTAINS TERRITOIRES
- FAIBLESSE DE LA GOUVERNANCE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Impacts



• TAUX ÉLEVÉS DE NON RACCORDEMENT À L'EAU AU DOMICILE

- » Mayotte 30% de la population recensée
- » Guyane 15% de la population
- » Guadeloupe 25% de la population



• FUITES DES RÉSEAUX (MOYENNE NATIONALE FRANÇAISE DE 20%)

- » Martinique 53% de l'eau produite perdue dans les tuyaux
- » Guadeloupe 64% de l'eau produite perdue dans les réseaux



• COUPURES D'EAU GÉNÉRALISÉES

- » Mayotte Chaque ménage subit en moyenne 2 coupures d'eau par semaine en fin de période sèche.
- » Martinique et Guadeloupe Des coupures qui affectent les domiciles et aussi les établissements scolaires et de santé

DES MESURES ALTERNATIVES

Enjeux

- UN MANQUE D'ACCÈS À L'EAU GRATUIT DANS L'ESPACE PUBLIC
- LES PERSONNES LES PLUS PRÉCAIRES SONT LES MOINS RACCORDEES ET SONT CONTRAINES DE FAIRE APPEL À DES MESURES ALTERNATIVES, QUI COMPORTENT DE MULTIPLES LIMITES

Impacts



• DES BORNES FONTAINES MONÉTIQUES INSTALLÉES À MAYOTTE ET EN GUYANE :

- » Accès payant, en nombre insuffisant et éloigné des quartiers informels où vivent les populations précaires peu ou pas raccordées



• DES SOLUTIONS ALTERNATIVES SOUVENT COÛTEUSES

- » Achat d'eau en bouteille
- » Revente d'eau non encadrée en jerrycan
- » Utilisation d'un compteur sous prête-nom
- » Puisage d'eau de surface non contrôlée

UNE EAU CHÈRE

Enjeux

- **UN PRIX MOYEN DE L'EAU ET UN TAUX DE PAUVRETÉ SUPÉRIEURS À LA MÉTROPOLE**
- **DES MÉCANISMES D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU PEU DÉVELOPPÉS ET PEU EFFECTIFS**
- **MAINTIEN D'UN OCTROI DE MER (TAXE) SUR L'EAU**

Impacts



- **DES FACTURES D'EAU ÉLEVÉES** qui impliquent une part importante du budget des ménages précaires affectée aux dépenses liées à l'eau et à l'assainissement : entre 13 et 19% du budget d'un ménage selon les territoires



- **COMPARATIF DU PRIX DE L'EAU :**
 - » **Métropole** Prix moyen de l'eau de 3,56€/m³
 - » **Mayotte** [taux de pauvreté de 77%] Prix moyen de l'eau de 4,81€/m³
 - » **Guadeloupe** Prix moyen de l'eau de 4,89€/m³



- **BRANCHEMENT SUR LE COMPTEUR PRIVATIF D'UN VOISIN** (multi raccordements sur un compteur conduisant à une consommation d'eau importante et des factures très élevées à Mayotte)



- **CONFLIT ENTRE PLUSIEURS BESOINS FONDAMENTAUX** tels que l'eau, la nourriture ou l'habillement

UNE EAU CONTAMINÉE

Enjeux

PLUSIEURS SOURCES DE CONTAMINATION DE L'EAU CONDUISANT À UNE EAU IMPROPRE À LA CONSOMMATION :

- Des infrastructures sanitaires non conformes entraînant le déversement d'eaux usées non traitées dans les réseaux et la nature
- Situations de défécation à l'air libre par manque d'assainissement
- Pollutions bactériennes ou par des agents pathogènes
- Intrusions salines
- Pollutions chimiques [chlordecone, mercure, manganèse, etc.]
- Pollution des eaux souterraines et de surface liées aux pratiques de lessive de linge en rivière

Impacts



- **NON-CONFORMITÉ DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES :**
 - » **Guadeloupe** 72% • **Martinique** 67%



- **LOGEMENTS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON CONFORMES :**
 - » **Guadeloupe** 75% • **Martinique** 90% • **La Réunion** 70%



- **LOGEMENTS SANS AUCUN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT :**
 - » **Mayotte** 42%



- **MAUVAISE QUALITÉ DE L'EAU :**

- » **La Réunion** 46% des personnes raccordées au réseau ne disposent pas d'une qualité suffisante en eau potable
- » **Guyane** 40 000 personnes vivent dans des petites collectivités alimentées par une eau de mauvaise qualité



- **CONSÉQUENCES SANITAIRES :**

- » **Risques d'épidémies et de maladies hydriques, oro-fécales et vectorielles**
- » **Mortalité infantile liée à des maladies diarrhéiques et de pneumopathies**
- » **Surmortalité par maladies entériques et maladies infectieuses intestinales**
- » **Épidémies de choléra** [de 98 à 2 000 à Mayotte et en 1991 en Guyane] de fièvre typhoïde et de gale [Mayotte]
- » **Taux d'incidence élevé de la fièvre typhoïde** [entre 14/100 000 et 20/100 000 par an entre 2016 et 2020 à Mayotte]
- » **Présence de chlordécone dans l'eau aux Antilles**

RECOMMANDATIONS À LA FRANCE

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EAU

- **Développer des points d'accès à l'eau gratuits dans l'espace public et les institutions publiques**, dans les Départements et Régions d'Outre-Mer, conformément à l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022.
- **Éliminer les interruptions de service d'eau potable en Guadeloupe, Martinique et à Mayotte**, grâce à la rénovation des réseaux, l'amélioration des taux de rendement et l'augmentation des moyens de production d'eau potable.
- **Proposer des solutions d'urgence de distribution d'eau potable pour pallier à ces interruptions de service** de la même façon qu'en hexagone [par exemple installation de citernes d'eau].
- **Établir, dans le cadre du plan Eau DOM, un plan d'intervention et de financement spécifique pour les populations non raccordées au réseau d'eau potable**, dans les Départements et Régions d'Outre-Mer, conformément à l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

- **Développer des solutions locales et innovantes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement** qui soient adaptées aux réalités des DROMs, notamment la récupération d'eau de pluie et filtres plantés de végétaux, dans un intérêt écologique et social.

GARANTIR L'ABORDABILITÉ

- **Établir des mécanismes garantissant l'abordabilité des services d'eau potable et d'assainissement** via des aides au paiement des factures, la gratuité des premiers m³ d'eau, le plafonnement du tarif de l'eau et l'interdiction de la perception de l'octroi de mer dans le secteur de l'eau en Outre-Mer.



Flashez ce QR Code pour accéder directement au rapport complet

SOURCES

- *Coalition Eau, le mouvement des ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun, et SOLIDARITÉS INTERNATIONALE*
- **Avec les contributions de** Croix Rouge française, Médecins du Monde, Observatoire Terre Monde, Sillages
- **Sites internet** coalition-eau.org et solidarites.org/fr

CONTACTS

- **Edith GUIOCHON**
edith.guiochon@coalition-eau.org
- **Manon GALLEGO**
mgallego@solidarites.org